



## La Charte GUBERNA Certified Director

La charte GUBERNA Certified Director soutient les administrateurs dans l'exercice professionnel de leur mandat, dans le respect des règles d'indépendance, de compétence, d'engagement, d'éthique et d'intégrité.

En souscrivant à cette charte, les administrateurs qui remplissent les conditions d'obtention du titre GUBERNA Certified Director s'engagent à en respecter l'esprit.

- 1 L'administrateur s'informe avec soin avant d'accepter un mandat.
- 2 L'administrateur a conscience de l'importance des tâches qui lui incombent durant l'exercice de son mandat.
- 3 L'administrateur connaît et respecte le cadre légal, les codes de gouvernance, les statuts, les chartes et les règlements d'ordre intérieur de son organisation.
- 4 L'administrateur se comporte de manière intègre, honnête et responsable.
- 5 L'administrateur agit toujours dans l'intérêt de l'organisation dans une perspective à long terme. Dans ce cadre, il promeut une approche inclusive qui équilibre les intérêts et les attentes légitimes des actionnaires et ceux des autres parties prenantes.
- 6 L'administrateur recherche constamment une position indépendante.
- 7 L'administrateur est membre d'un organe collégial et contribue activement à la prise de décision par consensus.
- 8 L'administrateur est conscient de la nécessité d'une bonne et respectueuse coopération avec le top management.
- 9 L'administrateur veille à être informé correctement, entièrement et en temps opportun.
- 10 L'administrateur traite en toutes circonstances les informations confidentielles avec discrétion.
- 11 L'administrateur maintient et développe régulièrement son expertise.
- 12 L'administrateur reconnaît l'importance d'évaluer le conseil d'administration et son propre fonctionnement.

Vous pouvez consulter la charte, ainsi que les directives complémentaires vous guidant sur son application, sur [guberna.be](http://guberna.be). Vous y trouverez aussi les conditions d'obtention du titre GUBERNA Certified Director.